

Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET



NOTAIRES ASSOCIES

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



SELARL titulaire de l'office notarial
Immeuble "Le Victoria"
23, rue de la Vallée Maillard - BP 70724
41007 BLOIS CEDEX

TEL 02 54 74 00 31
FAX 02 54 74 56 27
etude.bbe@41005.notaires.fr

Alexandra LEFRANC-BERTHON
Notaire au sein de l'office

LISTE DES PIECES POUR L'ACQUISITION DE VOTRE APPARTEMENT

Vous souhaitez que nous vous assistions pour l'achat de votre appartement et nous vous en remercions.

Nous vous remercions de prendre connaissance des pièces nécessaires à votre projet, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature, en accord avec le notaire du vendeur.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **02.54.74.00.31** ou à l'adresse email **etude.bbe@41005.notaires.fr**. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

ACQUEREUR(S)

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé d'enregistrement du pacs, ...)
- ✓ Copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection (uniquement pour les personnes concernées)
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins. . En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre RIB par courrier ou de le déposer à l'Etude.

Si vous achetez par l'intermédiaire d'une société (SCI, SARL ...), les documents à fournir sont les suivants :

- ✓ Extrait Kbis datant de moins de trois mois



OFFICE NOTARIAL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H ET 14H A 18H
LE SAMEDI DE 9H A 12H30 SUR RENDEZ-VOUS
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES EST ACCEPTE

- ✓ Copie certifiée conforme de vos derniers statuts à jour
- ✓ Procès-verbal de nomination du dirigeant, lorsque celle-ci n'est pas prévue dans les statuts
- ✓ Procès-verbal autorisant l'opération, si celle-ci ne fait pas partie de l'objet social
- ✓ Pièce d'identité recto-verso en cours de validité du dirigeant
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom de la société et signé au dos par le dirigeant.

Si votre société n'est pas encore constituée, nous pouvons nous en charger soit en amont de la signature du compromis de vente, soit entre le compromis de vente et la signature définitive si une substitution a été prévue.

VOS MODALITES FINANCIERES

- ✓ Dès que possible, je vous remercie de me transmettre les informations relatives à votre emprunt bancaire:

- * Montant du prêt
- * Taux de l'emprunt
- * Durée de l'emprunt
- * Garanties de l'emprunt

Dès réception de l'offre de prêt, une copie doit nous être adressée.

- ✓ Montant de l'apport personnel

Précisions :

✓ Si vous êtes mariés sous un régime de communauté et que vous souhaitez investir des liquidités personnelles (reçues dans le cadre d'une succession par exemple) un remplacement est nécessaire afin d'assurer votre protection. Nous vous remercions de nous indiquer en amont si vous êtes concernés.

✓ Si vous êtes en concubinage, pacsés, ou mariés sous le régime de la séparation de biens, un pourcentage d'acquisition devra être déterminé entre chacun. Ce pourcentage déterminera la réparation financière de la totalité des dépenses liées à votre bien immobilier. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter. Afin de pouvoir effectuer certaines demandes de documents payantes, nous vous demandons une provision sur frais de cents euros, qui viendra en déduction de votre devis définitif.

En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, veuillez bien vérifier avec votre banque les coordonnées du RIB de l'Etude sur lequel vous effectuez tous virements, en particulier qu'il contient bien le BIC de la Caisse des dépôts (Bank Identifier Code : identifiant international de la banque) BIC : CDCGFRPPXXX



OFFICE NOTARIAL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H ET 14H A 18H
LE SAMEDI DE 9H A 12H30 SUR RENDEZ-VOUS
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES EST ACCEPTE